

## Diagonales : Hic jacet operis stipendium\*

10-10-2008

La taxe professionnelle a été créée par une loi du 29 juillet 1975. Le 4 janvier 2004, dans ses vœux aux forces vives, le chef de l'Etat annonce une réforme de cet impôt qui "pénalise l'industrie et bride la capacité d'investissement des entreprises". Le nom du Premier ministre qui a présenté le projet de loi instituant la TP : Chirac, Jacques. Et celui du président de la République qui veut la supprimer : Jacques Chirac. Trop facile d'ironiser, direz-vous ? Sans doute, mais la question n'est pas là. Ce qui est piquant dans cette affaire, c'est que quatre ans après la déclaration d'intention de l'Elysée, la combien lourde taxe professionnelle répond toujours présente. On parle de la transformer en profondeur, mais rien n'y fait : trop d'enjeux contradictoires viennent se percuter, on fait du surplace. Et pendant ce temps-là, les échéances tombent.

On se plaît à imaginer une nuit de la TP, comme on vient de connaître une nuit de la recapitalisation. Les pouvoirs publics ont montré qu'ils savaient éteindre les incendies quand le feu menace sérieusement. Pour que la taxe professionnelle soit bousculée, il suffirait peut-être de la placer en situation d'urgence. Grève de l'impôt, piratage des logiciels ? Ce serait délictueux. On peut faire plus rusé : en compliquant encore un peu plus son mode de calcul. L'administration s'y emploie chaque année. Sous peu, plus personne ne sera capable de comprendre ou d'évaluer l'assiette improbable de cet impôt suranné. Alors la taxe professionnelle deviendra une boîte noire, un risque systémique, et on pourra l'enterrer en une nuit !

\* Ci-gît la taxe professionnelle

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com

06 07 67 46 00